

Inscription pour les entraînements à la Suchard

Selon les directives cantonales liées au Coronavirus, les locaux de la Suchard ne sont pas totalement conformes pour la pratique sportive. En effet pour la pratique sportive une personne doit pouvoir disposer de 15 mètres carrés soit une superficie de 30 mètres carrés pour chaque table. Or il s'avère que, après mesure, à l'étage du haut, la salle verte (la « petite ») n'atteint pas cette superficie. La salle rose (la « grande ») répond par contre aux normes. N'ayant pas pu avoir accès à l'étage du bas, les mesures n'ont pas pu être faites, son utilisation est donc interdite tant que nous n'avons pas pu certifier la conformité de ce deuxième local. Pour avoir une traçabilité, éviter des regroupements non-prévus et avoir une utilisation de la Suchard conforme aux nouvelles directives, l'Entente va remettre à l'ordre du jour le système d'inscription pour l'utilisation des locaux de la Suchard.

Pour participer aux entraînements, je dois impérativement renvoyer au comité (comite@tt-ne.ch) le bulletin d'inscription signé que vous avez ci-dessous en page 3. Cette inscription implique que j'accepte d'appliquer toute la procédure de notre fédération sportive, de notre canton et du club. Cette règle sera appliquée jusqu'à un retour « à la normale ».

Vous avez en pièce jointe les procédures STT. Celles-ci sont à un échelon national suite aux directives fédérales du 28 octobre dernier. La grande majorité des points mentionnés ne sont pas applicables pour nous car les directives cantonales sont plus strictes. Les règles que nous devons prendre en considération se trouvent sur le lien suivant : <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-culture-sport.aspx#Sport>.

Vous avez toutes et tous reçu dimanche 1er novembre les règles de l'Entente pour les entraînements collectifs encore en fonction. Les entraînements au Landeron ne sont plus possibles, les autorités communales ayant lundi dernier interdit l'accès aux salles avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Vous avez ci-dessous les directives pour la Suchard.

Procédure de l'Entente pour les entraînements à la Suchard :

- **L'accès à la salle ne sera possible uniquement sur inscription.**
- **L'inscription doit obligatoirement être faite 24h avant**
- **Une inscription est possible uniquement si les participants rendent le document signé au préalable (page 3).**
- **L'accès est interdit sans une réponse positive du comité**
- **L'entraînement ne peut se faire que dans la salle « verte » et uniquement, jusqu'à nouvel avis, à l'étage du haut, donc une seule table.**
- **Seules deux personnes peuvent jouer lors du créneau demandé --> les tournus à 3 ou plus sont interdits**
- **Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment. Le masque peut être enlevé dès le début de l'activité physique et sera remis quand celle-ci se termine.** L'entraîneur doit porter le masque quand il entraîne. Seule exception pour l'entraîneur, s'il est sparring et fait donc alors aussi du sport. Pour éviter tout quiproquo, le port du masque sera aussi obligatoire lors du panier de balles.
- **Se laver les mains avant et après l'entraînement**
- **La douche n'est pas autorisée**

- **Venir en tenue de sport**
- Le matériel est propre à chacun (raquette, bouteille/gourde...)
- La personne ayant fait l'inscription nettoie la table après la séance
- **Les parents, accompagnants, conjoint-e... ne sont plus autorisés à entrer dans la salle de sport**
- **L'accès à la salle n'est pas autorisé pour le groupe qui suit tant que le groupe précédent n'est pas sorti.** Veuillez donc svp respecter les horaires.
- **Les personnes à haut risque ne peuvent pas venir dans nos locaux. Nous vous laissons à votre bon sens concernant ce point.**
- **Les personnes malades ou présentant des symptômes de Covid-19 sont interdites d'accès dans nos locaux.**
- **L'ordre de priorité sera : Entraînements individuels / Membres actifs / Eventuellement invités. Deux personnes non-membres de l'Entente ne peuvent pas venir s'entraîner quelque soit le type de l'entraînement (exception pour les membres corpo qui a la salle le mercredi soir et jeudi soir).**
- **STT, le club, les entraîneurs et la personne qui fera l'inscription déclinent toute responsabilité pour une éventuelle infection par le virus Corona pendant l'entraînement de tennis de table.**

Nous sommes pleinement conscients que toutes ces procédures sont très compliquées, mais elles sont obligatoires. Le comité essaie de tout mettre en oeuvre, et continuera ces prochaines semaines, pour mettre des règles répondant aux directives imposées, mais tout n'est pas simple car les directives se modifient très régulièrement. Si vous estimez que ces procédures sont trop compliquées ou que vous avez des craintes, tout à fait compréhensibles, nous vous conseillons de ne pas vous inscrire et d'attendre quelques semaines pour un retour à la « normale » espéré. Si vous vous inscriviez et que vous remarquiez que c'est trop compliqué, vous pouvez naturellement vous désinscrire, veuillez dans ce cas prévenir le responsable Covid de l'Entente (Christian Mignot).

Pour reprendre les entraînements collectifs, individuels et à la Suchard, vous devez rendre ce document signé au comité de l'Entente (comite@tt-ne.ch) impliquant que :

- Je certifie avoir lu et accepte les conditions exposées dans le document STT et les mesures cantonales
- Je certifie avoir lu et accepte les conditions exposées dans ce présent document (3 pages)

Nom :

Prénom :

Lieu et date :

Signature (parents pour mineurs) :